

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-quatrième séance – Mardi 20 avril 1999, à 20 h 30

**Présidence de M. Daniel Pilly, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M<sup>me</sup> Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs, *MM. David Brolliet, Olivier Coste, Pierre-Charles George, Sami Kanaan, M<sup>me</sup> Michèle Künzler, M. Jan Marejko, M<sup>me</sup> Françoise Pellet Erdogan, M. Pierre Reichenbach, M<sup>me</sup> Nicole Rochat* et *M. Manuel Tornare*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, et *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif.

#### CONVOCATION

Par lettre du 6 avril 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 avril 1999, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Motion de M<sup>me</sup> Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie» (M-381)<sup>1</sup>.**

*Suite du tour de préconsultation*

**Le président.** Nous continuons le tour de préconsultation avec M. Paillard.

**M. Bernard Paillard** (AdG). J'aimerais relever encore quelques éléments. D'abord, j'aimerais rappeler que, au nombre des licenciements, il faut compter l'administratrice, M<sup>me</sup> Ursula Petzold. Je n'y ai pas fait allusion tout à l'heure, parce que, effectivement, qu'une nouvelle directrice souhaite que l'administrateur lui soit fort proche et partage ses vues, c'est encore une chose, à la limite, que l'on peut comprendre, même si je pense que c'est une erreur. M<sup>me</sup> Petzold a, en effet, travaillé avec plusieurs directeurs et elle a fait très largement ses preuves. C'est donc un licenciement de plus.

J'aimerais aussi dire un mot à propos de M. Mandonnet, l'actuel chef technique, qui, d'une part, voit son poste coupé en deux et qui, d'autre part, perd le titre de chef et se voit rétrogradé. Réduire le temps de travail d'un ancien chef technicien, dans le milieu du théâtre, où un engagement à 100% équivaut en fait à un 150%, voire à un 200%, c'est évidemment une manière de rendre impossible la poursuite de son travail. Voilà, je voulais juste évoquer le cas de ces deux personnes.

---

<sup>1</sup> Développée, 4219

Ensuite, j'aimerais dire qu'il y a quand même un côté très arbitraire dans cette charrette de licenciements. Il sera bien difficile à M<sup>me</sup> Bisang de nous convaincre, par la suite, qu'elle ne s'inspire pas des principes de milieux très à droite – je dis bien: très à droite.

J'aimerais également introduire un peu d'humour dans notre débat en citant une déclaration de M<sup>me</sup> Bisang parue dans le *Courrier* du 16, 17 janvier de cette année. Elle déclare: «Qui sait, ce sera peut-être l'occasion d'engager des femmes à des postes à représentation presque exclusivement masculine.» Oui, qui sait, en effet? Que M<sup>me</sup> Bisang engage des femmes, quelle surprise cela serait! Mais, peut-être se pourrait-il même que M<sup>me</sup> Bisang connaisse déjà les noms de ces dames qu'elle a décidé d'engager. Je ferme cette petite parenthèse humoristique.

J'aimerais terminer avec une pensée pour les futurs licenciés. Nous n'avons pas beaucoup parlé d'eux en tant que tels. J'aimerais, ici, que nous pensions à eux quelques instants et que nous ayons une pensée émue pour les spectacles extraordinaires qu'ils ont su mettre sur pied et pour la manière dont, jusqu'ici, ils ont su faire respecter leurs conditions de travail. On sait, par ailleurs, que la nouvelle directrice estime que ces conditions de travail doivent également être revues: bonne chance aux successeurs!

J'aimerais encore faire une remarque sur la forme, Monsieur le président. Je pense qu'il n'est pas souhaitable que nous renvoyions cette motion en commission. M<sup>me</sup> Bisang prendra ses fonctions, sauf erreur, le 1<sup>er</sup> juillet. L'actuelle équipe se refuse à mettre en œuvre les licenciements qu'elle a décidés. M. Stratz et M<sup>me</sup> Petzold, qui seuls peuvent actuellement signer ce genre de document, se refusent à le faire. Il faudra donc attendre que M<sup>me</sup> Bisang soit en poste et qu'elle soit en charge de cette affaire pour que cela soit effectif, probablement le 1<sup>er</sup> juillet. Renvoyer cette motion pour étude à la commission des beaux-arts, effectivement, dans une affaire normale, c'eût été la bonne solution – je m'adresse ici aux membres du PDC qui se sont exprimés dans ce sens – mais je pense que, considérant les dates, ce serait une manière d'enterrer définitivement toute remise en question des décisions qui ont été prises. Je crois que, ce soir, nous sommes en demeure de répondre oui ou non. Nous ne devons pas tergiverser.

**M. Guy Valance** (AdG). Mesdames et Messieurs, l'outrance a parfois la vertu de réveiller une salle, c'était un peu mon objectif avant la pause; je m'aperçois que, après la pause, c'est évidemment un peu plus difficile, mais on va remettre la compresse.

Les techniciens, les machinistes, les costumières, les administratrices qui ont été victimes de cette décision, qu'on peut aisément qualifier d'un autre temps sur le fond et dans la forme, sont tous des gens qui ont servi le Théâtre de la

Comédie, sous M. Vachoud notamment, sous M. Besson, sous M. Stratz, et qui n'ont cessé de démontrer, outre leur grand professionnalisme, leur attachement – ce qui est plus important finalement – à cette institution. J'en veux pour preuve, par exemple, le travail considérable qui a été mené par le directeur technique, M. Mandonnet, qui fait partie de la charrette de licenciements... (*Remarque.*) Oui, on appelle cela une charrette, en français. ...autour du projet de rénovation de l'intérieur de la Comédie, projet qui est tout à fait intéressant et constructif.

Je ne peux pas comprendre en quoi le licenciement sec et sans bavure, je veux dire sans la moindre concertation, de ce personnel favoriserait la politique artistique ambitieuse et novatrice de sa nouvelle directrice. En quoi, Mesdames et Messieurs, ces travailleurs seraient-ils une entrave à ce projet? Je vous pose la question, notamment, bien entendu, à ceux parmi nous qui savent, c'est-à-dire ceux qui sont à la Fondation d'art dramatique: qu'est-ce qui peut justifier aujourd'hui l'exclusion pure et simple de personnel compétent, créatif et inventif? Mesdames et Messieurs de la FAD, je vous interpelle, ceux du Conseil municipal aussi: trouvez-vous cela juste?

Mesdames et Messieurs – puisque nous allons avoir à l'évoquer dans quelques minutes – nous rapprochons-nous plus de 1899 ou de l'an 2000? J'entends M. Losio nous expliquer, un rien pontifiant et avec la compétence qui le caractérise, que nous n'y entendons rien, que les dés sont jetés, puisque la FAD a parlé et que, finalement, il est urgent, en quelque sorte, de se laver les mains: «Foin des culpabilités, puisque l'ensemble du personnel concerné a retrouvé un emploi ou un pseudo-emploi – c'est selon!»

J'ai la prétention de connaître un peu le théâtre et je sais, par exemple, qu'une costumière ne crée pas les costumes, qu'elle n'est pas responsable de la création des costumes dans un théâtre dramatique; cela est une affabulation. C'est bien le scénographe, le décorateur qui s'occupe de ce problème et, en fait, la costumière exécute les dessins et les costumes proposés par le scénographe.

Nous sommes rassurés de savoir qu'une administratrice, qui a consacré vingt-cinq ans de sa vie au Théâtre de la Comédie et qui, de loin, n'a pas démerité, au contraire – nous sommes bien heureux de l'avoir eue pendant vingt-cinq ans – a, peut-être, un placard au Grand Théâtre. Placard peut-être doré. Qu'en est-il, effectivement, de son engagement depuis vingt-cinq ans dans cette institution du Théâtre de la Comédie?

Je suis heureux, Mesdames et Messieurs, très sincèrement, d'apprendre, par la voix de M<sup>me</sup> Olivier, que le Parti socialiste désapprouve totalement les agissements de M<sup>me</sup> la directrice. Je ne suis pas surpris de constater que ce discours reste, évidemment, théorique et que, dans les actes, le Parti socialiste, comme les Verts d'ailleurs, s'abrite derrière la toute-puissante Fondation d'art dramatique.

Bien sûr, il votera d'une main ce que son esprit condamne. Mais foin, effectivement, de toutes les culpabilités, ce n'est pas notre vocation dans ce Conseil: la culpabilité ne fait pas partie de nos sentiments et, surtout, nos principes sont naturellement à géométrie variable.

En effet, il s'agit bien, ici, d'une question de principe, M<sup>me</sup> Bisetti l'a rappelé. Nos illusions sur une Alternative cohérente sont naturellement perdues depuis longtemps. Nous avons encore, au-delà du pragmatisme qui nous désunit, la faiblesse de croire que quelques principes de cette Alternative, notamment en termes de justice et d'emploi, pouvaient nous réunir encore; cruelle désillusion. Abritons-nous vite derrière la légalité, ne prenons surtout aucune responsabilité politique. C'est vrai que, en ces périodes d'élections frénétiques, il est temps surtout de ne rien faire. Mesdames et Messieurs, voilà du très bon travail. Les électrices et les électeurs continueront à voir la farce que nous leur proposons et à participer, nombreux comme ils l'ont été, aux élections. Quel bel exemple de cohérence et de courage politique.

En attendant, Mesdames et Messieurs, les employés vidés de la Comédie ont perdu leur travail, bien sûr, malgré leur fidélité à une institution qu'ils ont servie et dont ils ont contribué à maintenir l'excellence; c'est effectivement dramatique. Le délire de ce Conseil municipal, ce soir, est, lui, parfaitement tragique. Je prends connaissance – et je conclurai par là – d'une proposition d'amendement de M<sup>me</sup> Olivier et de M. Ziegler à cette motion, qui prouve que, tout à coup, il y a des petites choses qui bougent, parce qu'il y a comme une grosse culpabilité et qu'il faut vite sauver les meubles. C'est vrai que c'est navrant! En lisant les invites de la proposition d'amendement, je vois qu'on déplore les licenciements, qu'on charge la commission des beaux-arts – qui n'aura pas le temps d'étudier cela, comme je l'ai dit précédemment – d'entendre M<sup>me</sup> Bisang pour qu'elle nous explique pourquoi elle a licencié ces personnes, puis on l'invite très sérieusement à réengager le personnel. Ensuite, on ne veut plus jamais que cela se reproduise, on ne veut plus jamais être confronté à ce genre de problème; cette fois-ci, ça va, mais, après, c'est fini! Mesdames et Messieurs, je ne vous crois pas une seconde; ce soir, notre assemblée est une assemblée de guignols!

**M. Roger Deneys (S).** Les propos des grands inquisiteurs qui se trouvent sur les bancs de l'Alliance de gauche sont quelque peu désagréables, dans la mesure où les socialistes n'ont pas du tout ri, ni souri à l'annonce de ces licenciements, qui ne sont drôles pour personne. C'est vrai que les pratiques de la nouvelle directrice sont absolument inacceptables. Maintenant, il faudrait aussi se demander pourquoi ce Conseil municipal crée des fondations, pourquoi il nomme des représentants au sein de ces fondations et pourquoi il fait exécuter sa politique dans les fondations par les représentants qu'il a choisis.

Dans l'état actuel des choses, on peut dire qu'on se demande qui se moque du monde. Vous avez lu l'invite de cette motion qui demande de faire annuler immédiatement les congés injustifiés. Comment voulez-vous qu'une directrice, qui a décidé de se séparer de certains collaborateurs de manière particulièrement abrupte, puisse retravailler avec ces collaborateurs? Ce n'est de toute façon pas possible. Le problème vient bien des statuts de la FAD qui permettent cela. Or, si on décide de demander des changements dans les statuts de la FAD, il faut aussi savoir que cela veut dire moins d'autonomie pour cette fondation et qu'elle sera encore plus fantôme. Il faudrait donc choisir: est-ce qu'on veut déléguer, est-ce qu'on est dans une démocratie qui délègue des compétences ou est-ce que ce Conseil a décidé de nommer une commission permanente des beaux-arts avec des commissaires culturels qui décident du choix des directeurs, des présidents et de la politique culturelle de la Ville? On pourrait aussi se séparer de M. Vaissade, comme cela la commission des beaux-arts fera tout le travail, je suis sûr qu'elle sera tout à fait compétente pour cela.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Tout d'abord, au nom du groupe socialiste, je voudrais m'excuser auprès de M. Paillard, car je crois qu'il y a eu un malentendu lors de son intervention. C'est vrai que nous avons souri et même ri, mais ce n'était pas du tout dû à son intervention. Nous ne nous moquions pas des licenciements; c'est simplement que nous fêtions l'anniversaire de mon collègue. Au nom de mon groupe, je vous prie de nous excuser.

Deuxièmement, je ne répondrai pas aux nouvelles invectives de M. Valance, car il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Lorsque M. Valance prétend que tout ce que nous disons est resté lettre morte, je répéterai à M. Valance que la seule personne qui s'est bougée au niveau de la FAD et au niveau du Parti socialiste est M. Tornare, qu'il a pris des contacts avec le Grand Théâtre pour faire réengager deux personnes.

Troisièmement, pour éviter tout malentendu, nous ne pouvons pas laisser croire que les socialistes ne se préoccupent pas des licenciements, comme on l'a entendu dans ce débat qui devient totalement manichéen. En effet, comme l'a dit M. Deneys, nous ne pouvons pas adhérer à l'invite qui demande d'intervenir pour annuler immédiatement les congés, puisque, comme l'a très justement dit M. Pataroni tout à l'heure, nous ne pouvons pas réintégrer des personnes dans la situation actuelle. Je le répète, le Parti socialiste n'est pas du tout d'accord et ne peut pas laisser passer de telles procédures et accepter ce principe. D'autre part, nous n'aurions pas les compétences, ni au Conseil municipal ni à n'importe quel endroit, pour annuler des licenciements.

C'est la raison pour laquelle nous allons vous proposer des amendements, qui peuvent paraître tout à fait bénins, risibles à M. Valance, mais qui nous paraissent

le seul moyen de faire quelque chose pour régler ce problème. Les trois nouvelles invites – que M. Valance a citées tout à l'heure – seraient les suivantes: nous déplorons les licenciements; nous chargeons la commission des beaux-arts d'entendre M<sup>me</sup> Bisang pour qu'elle s'explique sur les véritables motivations de ces licenciements ainsi que sur la politique en matière de personnel qu'elle entend mener – et, à ce moment-là, nous prendrons position. D'autre part, nous l'invitons fermement à réengager le personnel technique qui le souhaiterait; cela, c'est aussi un bémol que nous mettons. Ensuite, pour éviter justement que de tels procédés ne se reproduisent, nous chargeons la FAD de prendre des mesures. Les mesures peuvent passer par plusieurs choses. Par exemple, puisqu'il semblerait que – comme à la Fondation Saint-Gervais – ce sont les directeurs qui signent les contrats d'engagement, on pourrait éventuellement, pour éviter que de tels faits ne se reproduisent à la prochaine occasion, changer les statuts de la FAD afin que cette dernière soit pleinement responsable.

Nous déposons donc cette proposition d'amendement qui consiste en trois nouvelles invites et je pense, comme l'a dit M. Pattaroni, que la commission des beaux-arts sera tout à fait à même de traiter ce sujet dans son entièreté.

#### *Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal:

1. déplore les licenciements opérés par la nouvelle directrice nommée de la Comédie;
2. charge la commission des beaux-arts d'entendre M<sup>me</sup> Bisang sur les raisons qui ont motivé ses décisions et sur la politique en matière de personnel qu'elle entend mener, et de l'inviter à réengager le personnel technique licencié qui le souhaiterait;
3. charge la Fondation d'art dramatique de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que de tels faits ne se reproduisent.»

**M. Daniel Künzi** (AdG). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je me permettrai quand même d'ironiser un peu sur l'attitude de cette directrice de théâtre. En principe, sur les scènes de théâtre, on dénonce les injustices, on dénonce toute la crapulerie qui existe sur terre, et, maintenant, côté coulisses, on commet une injustice flagrante. Tout le monde s'accorde là-dessus: ces licenciements sont injustifiés. Alors, qu'est-ce qu'on fait? On entend dans cette salle des Ponce Pilate dire: «C'est bien dommage, mais, enfin, ce n'est pas le rôle du Conseil municipal; c'est bien dommage, mais, enfin, ce serait

plutôt le rôle de la FAD.» C'est ignoble ce raisonnement! En tant qu'être humain comme en tant que conseiller municipal, moi, je demande la réparation de cette injustice.

Certains ou certaines osent prétendre que le mal est fait, qu'il serait maintenant inconcevable que cette brave M<sup>me</sup> Bisang travaille avec les personnes qui ont vécu son injustice. Ma foi, il faut que M<sup>me</sup> Bisang tire les conséquences de son acte, qu'elle répare la faute qu'elle a commise ou, alors, qu'elle nous prouve – mais, cela, elle aurait eu le temps de le faire – qu'elle n'a pas commis d'erreur. Je réclame donc immédiatement, évidemment, la réintégration de ces personnes licenciées et j'exige que M<sup>me</sup> Bisang, qui a commis une faute, la répare.

**Le président.** Monsieur Valance, motionnaire.

**M. Guy Valance** (AdG). Oui, motionnaire, excusez-moi, Monsieur le président: je reprends la parole autant de fois que je veux, si je ne m'abuse, et le sujet en vaut la peine.

**Le président.** Exactement, c'est un plaisir de vous entendre.

*M. Guy Valance.* Je remercie M<sup>me</sup> Olivier pour son explication à propos des rires. Je m'excuse aussi d'avoir réagi avec outrage, mais c'était quelque chose qui m'avait beaucoup choqué. Il est vrai que les rires étaient massifs à ce moment-là et que cela pouvait porter à confusion; l'anniversaire du camarade Tornare a provoqué une sorte de confusion. C'est assez cocasse, mais c'est comme cela.

La première chose à dire, Mesdames et Messieurs, c'est que l'Alliance de gauche a quand même eu le mérite de déposer cette motion et, donc, de susciter, ce soir, ce débat. Si nous n'avions pas déposé cette motion, seule la presse se serait fait l'écho de ce problème, fort justement d'ailleurs. Au Conseil municipal, le mot d'ordre était: cachons-nous tous sous le tapis le plus vite possible. C'est vrai que nous n'avons aucune compétence, puisqu'il n'y a que la FAD qui puisse intervenir et que nous n'avons rien à dire. Il ne se serait donc strictement rien passé si, ce soir, l'Alliance de gauche n'avait pas allumé la mèche, et fort à propos. (*Remarque de M<sup>me</sup> Olivier.*) Vous ne nous avez pas attendus, mais la motion n'est pas venue, Madame Olivier, du rang des socialistes, la motion est venue du rang de l'Alliance de gauche et c'est bien grâce à nous que le débat a lieu ce soir et que M<sup>me</sup> Olivier et M. Ziegler sont capables de proposer un amendement, sur

lequel d'ailleurs nous pouvons discuter. Sans notre motion, il n'y aurait pas eu d'amendement, vous n'auriez même pas souhaité que nous discutons de ce problème, c'est là que la situation est grave.

J'apprends maintenant, par la bouche de M<sup>me</sup> Olivier, qu'on peut charger la FAD de prendre des mesures. J'avais cru comprendre que c'était impossible; que, une fois les «tartignes» nommés, on ne pouvait plus discuter avec eux: ils sont nommés, ils font leur boulot. Quand ce n'est plus leur rôle d'être nommés et que ce sont d'autres gens qui sont nommés, là, on peut discuter. En revanche, une fois qu'ils sont nommés, on ne peut plus discuter, c'est eux qui décident. Or, maintenant, tout à coup, le discours socialiste est un peu différent et suggère qu'on peut charger la FAD de faire mieux la prochaine fois. Pourquoi alors est-ce que nous ne pourrions pas la charger, aujourd'hui, d'exiger de réintégrer les employés qui ont été injustement licenciés? Mesdames et Messieurs, ne me faites pas croire ce soir que nous n'en avons pas le pouvoir. Nous n'avons certainement pas le pouvoir juridique de le faire, mais nous avons au moins le pouvoir politique, et le courage politique, de le faire.

**M. Pierre Losio** (Ve). Je fais donc partie de ces «tartignes» dont a parlé M. Valance tout à l'heure, qui a aussi voulu m'affubler de quelques qualificatifs, notamment au sujet de la façon dont je suis intervenu, qui était, selon lui, «pontifiante». Je me suis efforcé d'intervenir sans passionner le débat et en donnant des informations, et, en ce qui concerne la façon pontifiante d'intervenir, je pense que les gens qui travaillent avec moi dans les commissions savent que ce n'est pas exactement mon style d'action. Dont acte.

Je partage l'avis de M. le préopinant Paillard, qui dit qu'il n'y a pas d'échappatoire possible et qu'on doit se prononcer d'une manière claire. C'est la raison pour laquelle les Verts n'entreront pas en matière sur les amendements socialistes. Je tiens à répéter ce soir, puisqu'il s'agit effectivement non pas d'une échappatoire, mais, comme il a été dit précédemment, d'affirmation et de courage politique, que la situation que nous avons examinée dans le groupe des Verts a été mûrement pesée et réfléchie. Compte tenu des arguments que nous avons entendus à la FAD, de la nouvelle direction qui entrera en fonction à la fin du mois de juin, du personnel de l'actuelle Comédie que nous avons entendu à deux reprises et du silence assourdissant du syndicat et des représentants du métier membres de la fondation – ce qui nous a quand même laissés un peu pantois vu la situation devant laquelle ils se trouvaient; nous n'avons donc entendu ni le syndicat ni ces représentants – c'est en toute connaissance de cause et en toute conscience – et je le dis sans aucune emphase – que nous assumerons politiquement la décision que nous prendrons ce soir. Nous ne souscrirons pas à d'autres possibilités qui, à d'aucuns, ont paru des échappatoires.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** (*Remarque de M. Lyon.*) Ecoutez, Monsieur Lyon, si vous ne voulez pas que j'intervienne, je ne le fais pas. Vous avez un respect de la légalité qui apparaît justement dans vos propos.

Dans cette affaire, Mesdames et Messieurs, je crois que les arguments ont été longuement exposés par les différents partis. C'est vrai, Monsieur Valance, vous l'avez dit vous-même et vous le reconnaissez, vous avez coutume de tenir des propos outranciers et vous faites de la politique de provocation; elle n'est pas forcément légale, mais elle peut être légitime, lorsqu'on veut arriver à certaines fins. Mais, de toute façon, ce n'est pas là-dessus que je vais vous combattre, je vous dis simplement que nous avons l'habitude, depuis quatre ans, de vous écouter dans ce parlement.

Au vu des résultats des précédentes élections municipales, on s'aperçoit en fin de compte que le corps électoral ne déteste pas cette pratique, puisqu'il a reconduit cette majorité qui, parfois, s'adresse des propos qui ne correspondent pas forcément à ce que chacun souhaiterait: une entente parfaite, harmonieuse. En réalité, vous avez le droit de provoquer le débat dans le sens que vous voulez.

Mais, Monsieur Valance, et vous le savez très bien car vous avez fait, en quelque sorte, la morale à cette assemblée en traitant ses membres de guignols – je n'étais pas là à la séance de 17 h, lorsque ce débat a débuté, je le regrette, j'assistais à l'inauguration des nouvelles salles de la BPU – il ne faut pas tomber dans l'angélisme ni dans le moralisme, car, à ce moment-là, le débat politique perd de sa rigueur, puisque vous confondez le désordre et ce qui permet le débat démocratique et la délibération. En l'occurrence, vous soulevez un problème qui est réel, celui de la délégation démocratique. Le Conseil municipal a délégué certains pouvoirs à la Fondation d'art dramatique et vous soulevez donc le problème de son contrôle. Son contrôle, vous l'avez entériné, en quelque sorte, puisque vous avez voté ses statuts et que ce contrôle est prévu par ces statuts.

Quant au Conseil administratif, il est représenté dans la Fondation d'art dramatique, puisqu'il nomme des représentants qui vérifient si les agissements de la fondation sont conformes au droit. En l'occurrence, cette affaire l'était, du fait que le bureau de la FAD a accepté, à l'unanimité, ces licenciements, après les nombreuses réunions qui ont eu lieu avec la directrice pour essayer de voir ce qui clochait, suite aux informations répandues par la presse. La presse n'y va pas par quatre chemins, elle grossit toujours les affaires, elle veut des scoops, elle veut des gens qui achètent les journaux, donc elle n'y va pas avec le dos de la cuillère.

Dans le premier considérant de la motion, vous faites état d'une information de la *Tribune de Genève*. La *Tribune de Genève* écrit ce qu'elle veut, mais elle

n'est pas toujours au courant. Vous, vous lisez l'article de presse et vous émettez déjà des jugements, vous condamnez *a fortiori* l'attitude de la directrice. Nous avons alors écouté la directrice à la Fondation d'art dramatique et nous avons reconnu que, peut-être, il aurait été plus judicieux – en tout cas, c'était mon avis – d'attendre son entrée à la Comédie pour pouvoir, à un moment donné, déterminer ce qui n'allait pas dans le fonctionnement du personnel. Un nouveau directeur ou une nouvelle directrice a toujours le droit, dans ce genre de théâtre, de pratiquer la gestion qu'il veut par rapport au projet culturel et au projet artistique. Peut-être que cela aurait pu se faire avec plus d'expérience; c'est ce que le bureau de la FAD a constaté. Cela dit, au vu des explications qui ont été données, et certainement reprises par M. Losio, membre de la FAD, on a constaté que les allégations de la presse étaient fausses. En l'occurrence, pour le Conseil administratif, la légalité est respectée.

Le véritable débat est celui du contrôle des institutions qui sont gérées démocratiquement; eh bien, reposez le problème en ces termes-là, reprenez tous les statuts des différentes fondations auxquelles le Conseil municipal a délégué beaucoup de pouvoirs. Reposez ce problème, mais il faudra le résoudre, et ce n'est pas avec les propos que vous avez tenus tout à l'heure, Monsieur Valance, que vous allez faire avancer le débat, puisque vous braquez le Conseil municipal, vous êtes à la limite de l'invective et, de ce fait, je crois que la délibération dans le Conseil municipal est faussée.

Pour notre part, nous avons donc pris des précautions, nous essaierons de recaser, comme vous l'avez dit tout à l'heure, le personnel dans d'autres institutions culturelles, mais l'affaire n'est pas simple, puisque, en général, les salaires qui sont en jeu sont presque deux fois plus élevés que les salaires ordinaires. Cela posera donc des problèmes budgétaires.

Par contre, si vous voulez prendre des mesures pratiques, puisque vous avez peur – et peut-être avec raison – que cette motion soit renvoyée à la commission des beaux-arts, comment pouvez-vous évaluer les arguments des considérants si vous n'avez pas auditionné les personnes qui, justement, ont pris ces décisions? Si vous voulez vous passer de cela et être plus pragmatiques pour arriver à une solution, votez carrément une augmentation de budget pour la Comédie, puisque c'est aussi par rapport au budget que la directrice a travaillé. La directrice a travaillé avec les budgets qui lui étaient donnés par le Conseil municipal, et c'est en fonction de cela aussi qu'elle a fait des choix. Si vous voulez prendre des décisions pragmatiques, examinez l'aspect budgétaire, il y a peut-être des solutions à ce niveau-là.

Maintenant, je ne me prononce pas sur une motion qui concerne la compétence du Conseil municipal. Si cette motion est votée, nous l'examinerons avec les moyens que nous avons pour y répondre.

Mis aux voix par assis/debout, l'amendement de Mme Olivier et de M. Ziegler est accepté par 31 oui contre 26 non (4 abstentions).

**Le président.** Je mets maintenant aux voix, à l'appel nominal, la prise en considération de la motion amendée, qui, de par l'amendement, demande le renvoi à la commission des beaux-arts.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 37 oui contre 26 non. La motion est renvoyée à la commission des beaux-arts.

*Ont voté oui (37):*

M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M<sup>me</sup> Anne-Marie Bisetti (AdG), M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M<sup>me</sup> Catherine Gonzalez (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Albert Knechtli (S), M. Daniel Künzi (AdG), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Guy Savary (DC), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG), M. Pierre-André Torrent (DC), M. Guy Valance (AdG), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG), M<sup>me</sup> Arielle Wagenknecht (DC), M. Marco Ziegler (S).

*Ont voté non (26):*

M<sup>me</sup> Corinne Billaud (R), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M<sup>me</sup> Liliane Chabander-Jenny (L), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M<sup>me</sup> Hélène Cretignier (Ve), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M<sup>me</sup> Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M<sup>me</sup> Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Georges Queloz (L), M. René Rieder (R), M. Antonio Soragni (Ve), M<sup>me</sup> Renée Vernet-Baud (L).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):*

M. David Brolliet (L), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Olivier Coste (S), M. Pierre-Charles George (R), M. Sami Kanaan (S), M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve),

M. Bernard Lescaze (R), M. Jan Marejko (L), M. Michel Mermillod (S), M. Yves Mori (L), M<sup>me</sup> Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M<sup>me</sup> Nicole Rochat (L), M. Manuel Tornare (S), M. René Winet (R).

*Présidence:*

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

**4. Motion de M<sup>me</sup> Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Pierre Rumo: «Plan localisé de quartier situé à l'avenue de la Paix: respect des décisions du Conseil municipal» (M-382)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le Conseil municipal, dans sa séance du 16 septembre 1998, a préavisé négativement le projet de plan localisé de quartier N° 28991A-222 situé à l'avenue de la Paix, au-dessus des voies CFF, portant sur un projet de parking pour l'OMC, considérant que celui-ci était surdimensionné par rapport aux besoins de cette organisation et ne tenait pas compte d'autres besoins;
- le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pourrait néanmoins poursuivre la procédure d'adoption de ce plan et ouvrir la procédure d'opposition portant sur le projet de plan localisé de quartier précité sans tenir compte du préavis négatif du Conseil municipal;
- dans ce cas, il importe que le Conseil administratif fasse opposition au projet de plan localisé de quartier pour que la volonté du Conseil municipal soit respectée, comme le Conseil municipal le lui a demandé en d'autres cas (plans localisés rue Kléberg et rue Pedro-Meylan);
- cela implique que le Conseil d'Etat soumette au Conseil municipal un nouveau projet respectant sa volonté et qui surtout intègre le projet de parking d'échange prévu dans le secteur en relation avec le projet de prolongation de la ligne de tram 13 de la gare Cornavin à la place des Nations (branche Sécheron);

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3063.

## Motion: plan localisé de quartier à l'avenue de la Paix

- ce parking constitue l'un des éléments essentiels du plan de réseau des transports publics genevois adopté en février 1993 et précisé en juin 1998 par le Grand Conseil;
- les problèmes techniques et financiers, de même que l'impact sur le site, imposent que ce parking soit réalisé au sud des voies CFF et non au-dessus de celles-ci, ce qui est possible si une partie des terrains propriété de l'Etat dans la zone industrielle de Sécheron est affectée à ce parking d'échange et à un parking raisonnable par rapport aux besoins de l'OMC, dont l'accès devrait être réalisé à partir de l'avenue de la Paix avec une liaison jusqu'à l'arrêt de tram prévu sur l'avenue de France,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif:

- de faire opposition au projet de plan localisé de quartier N° 28991A-222 situé à l'avenue de la Paix, au-dessus des voies CFF, portant sur un projet de parking pour l'OMC, dans le cadre de la procédure d'opposition au cas où celle-ci serait ouverte au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et de recourir, le cas échéant, au Tribunal fédéral, dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat approuverait ledit projet de plan, malgré l'opposition de la Ville de Genève;
- de demander au Conseil d'Etat d'élaborer un nouveau projet de plan localisé de quartier portant sur l'ensemble du périmètre situé entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France en englobant notamment le projet de parking d'échange prévu en relation avec le projet de prolongation de la ligne de tram 13 de Cornavin à la place des Nations;
- de rechercher dans ce cadre une solution constructive d'un parking hors sol répondant aux objectifs du plan cantonal des transports, longeant le côté sud des voies CFF entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France sur les terrains propriété des CFF et de l'Etat, en procédant, le cas échéant, à un échange foncier avec la Banque cantonale devenue propriétaire des autres terrains de la zone industrielle de Sécheron.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG). Cette motion fait suite à la motion N° 348 qui a été traitée par ce Conseil municipal le 23 juin 1998, lors d'un plan d'aménagement concernant tout le secteur entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix. Toutes les modifications prévues par le Conseil municipal n'ont pas pu être faites, car l'Etat a changé un certain nombre de directives. M<sup>me</sup> Tiziana Sagace, secrétaire administrative du Conseil municipal, s'est occupée de transmettre les modifications, étant donné certaines indications qui sont apparues dans la *Feuille d'avis officielle*. Je préfère donc, Monsieur le président, afin d'avoir une véritable information, modifier la motion qui a été envoyée avec l'ordre du jour. Je lis la nouvelle motion:

*PROJET DE MOTION MODIFIÉE*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il renonce à l'adoption du projet de plan localisé de quartier N° 28991A-222 situé à l'avenue de la Paix, au-dessus des voies CFF, portant sur un projet de parking pour l'OMC et pour qu'il élabore un nouveau projet de plan localisé de quartier portant sur l'ensemble du périmètre situé entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France en englobant notamment le projet de parking d'échange prévu en relation avec le projet de prolongation de la ligne de tram 13 de Cornavin à la place des Nations;
- à rechercher dans ce cadre une solution constructive d'un parking hors sol répondant aux objectifs du plan cantonal des transports, longeant le côté sud des voies CFF entre l'avenue de la Paix et l'avenue de France sur les terrains propriété des CFF et de l'Etat, en procédant, le cas échéant, à un échange foncier avec la Banque cantonale devenue propriétaire des autres terrains de la zone industrielle de Sécheron.»

Monsieur le président, le Conseil municipal avait pris très clairement position sur toute l'affaire du parking de l'OMC, je ne vais donc pas y revenir. Il y avait eu un très long débat et le Conseil municipal, à une large majorité, avait approuvé les modifications et les adaptations très constructives par rapport à ce secteur.

Ensuite, il s'est avéré que l'Etat a opéré des changements, sans que le Conseil municipal ni la commission de l'aménagement et de l'environnement n'aient reçu une quelconque information. C'est par la *Feuille d'avis officielle*, au début de janvier, que nous avons été informés de ces changements et du délai de recours. J'ai demandé au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement si le Conseil administratif s'était informé ou avait fait recours en fonction des décisions du Conseil municipal. Personne n'avait fait recours, aucune intervention, rien du tout!

Mesdames et Messieurs, nous siégeons dans cette salle et tous les groupes politiques représentés ici sont concernés et font le maximum, en fonction de leurs options, en fonction des habitants, pour l'amélioration des transports, car Genève a la majorité du réseau des transports publics. Bref, il fallait présenter cette motion pour faire appel et rappeler la décision du Conseil municipal sur cet objet.

Il s'agit d'appliquer la décision communale, qui était constructive et qui plaisait à un nombre important de parties concernées. Les TPG comptent sur le parking d'échange prévu à côté de celui de l'OMC. Ce parking encouragerait les gens à y déposer leur voiture et à utiliser les transports publics qui les amèneraient rapidement au centre-ville et permettrait d'atténuer les perturbations et la

pollution que nous subissons en ville. Notre qualité de vie s'en trouverait améliorée. Nous comptons sur la participation d'un maximum de personnes conscientes de cet enjeu pour y parvenir.

Cette motion est un atout, une expression du Conseil municipal suite à ses décisions, l'automne passé, sur le plan localisé de quartier N° 28991-222. Voilà, Monsieur le président, je pense que le Conseil municipal ne verra pas d'objection à cette motion qui confirme ses décisions.

### *Préconsultation*

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Il convient de rappeler une ou deux choses qui nous semblent importantes. La première, c'est qu'il s'agissait d'un préavis et que, même si une commune donne un préavis négatif, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en fonction des paramètres qu'il maîtrise, est libre de décider s'il donne ou non suite à un plan localisé de quartier, que le préavis soit favorable ou pas. Il y a d'autres paramètres que le préavis d'une commune.

Je crois également qu'il convient de rappeler que, sur ce dossier, à l'époque, si mes souvenirs sont bons, le Parti socialiste s'était abstenu, afin d'éviter – et, cela, nous l'avions déjà précisé à l'époque – un référendum. Il est clair que la loi concernant l'aménagement du territoire est faite de manière un peu bizarre; toujours est-il que, si l'on veut qu'un projet passe, on a tout intérêt aujourd'hui à avoir un préavis négatif au niveau d'une commune pour éviter un référendum et, bien entendu, un vote populaire. Sur cet objet, c'était exactement ce qui s'était passé.

Je me réjouis de voir quelle sera la position du groupe socialiste par rapport à cet objet, car ou il entre en matière sur cette motion – il adopte, Monsieur Lyon, votre position, la position des idées que vous représentez et, à ce moment-là, il n'aurait pas dû s'abstenir il y a quelques mois, mais simplement refuser le PLQ, au moins la position aurait été claire – ou bien le groupe socialiste n'entre pas en matière, voire amende cette motion de manière suffisamment subtile pour qu'elle soit vidée de son sens, afin de permettre au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement d'aller de l'avant. Je me réjouis d'entendre les socialistes à ce propos.

**Le président.** Eh bien, Monsieur de Freudenreich, vous allez être comblé. Monsieur Ziegler.

## Motion: plan localisé de quartier à l'avenue de la Paix

**M. Marco Ziegler (S).** Effectivement, le groupe socialiste tient à réexpliquer la position prise l'automne dernier et celle qu'il prendra ce soir. Nous n'avions pas simplement opposé un refus – ou une abstention, j'avoue que je ne m'en souviens pas exactement – pour éviter le référendum, mais parce que nous avons des objections sur le projet tel que formulé à l'époque. Notamment, ce projet ne donnait pas suite à un certain nombre de demandes exprimées dans les oppositions. La Coordination transports, en particulier, demandait des mesures d'accompagnement qui diminuent la charge environnementale du trafic en compensation de la charge nouvelle qui sera entraînée par cet ouvrage, comme cela doit être le cas légalement pour tout nouvel ouvrage d'aménagement en matière de circulation. C'est une exigence légale absolue, c'est une exigence politique absolue pour le groupe socialiste, et le projet initial ne respectait pas cette exigence.

C'est en ce sens-là uniquement que nous avons combattu le premier projet. Nous n'étions pas opposés, et nous l'avons dit au cours du débat, au principe même de ce parking et à la localisation de son implantation. C'était cela notre position l'automne dernier.

Le projet publié dans l'intervalle, et mis à l'enquête par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, aujourd'hui adopté par le Conseil d'Etat et soumis à la dernière enquête publique, est un projet amendé qui a tenu compte de nos objections et de nos exigences. Ce projet, aujourd'hui, nous satisfait, parce que les mesures d'accompagnement sont données. Il y a toutefois un aspect qui ne nous satisfait toujours pas pleinement, c'est la suppression des places de parc autour du bâtiment de l'OMC. Nous aurions souhaité des mesures complémentaires dans la cour pour y supprimer des places de stationnement; mais comme ce terrain a été donné à l'OMC, c'est du terrain privé et on ne peut plus imposer de mesures de circulation pour la collectivité. Nous en prenons acte, mais tout le reste nous satisfait. Nous n'avons donc pas de raison aujourd'hui de combattre ce projet.

Il semble que le vote de l'automne dernier ne représentait pas unanimement cette position. Nous croyons comprendre, après l'intervention de l'AdG ce soir que, pour elle, c'était l'implantation même qui était combattue. Toutefois, j'aimerais bien que M. Lyon ou les autres auteurs de la motion expliquent mieux le problème, parce que, à lire l'invite, je ne vois pas exactement ce qui manque hormis la coordination avec le futur parking d'échange. Mais on a tenu compte de ce futur parking d'échange dans la réflexion.

Le seul obstacle aujourd'hui à l'adoption d'un plan localisé de quartier d'ensemble et au vote du principe du parking d'échange est le fait qu'il y ait encore une étude en cours. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais les terrains de Sécheron, au sud, sont principalement propriété de la Ville de Genève, nous avons donc notre mot à dire. Il y a le terrain industriel où nous avons décidé

le maintien de l'affectation industrielle et nous avons décidé d'avoir prise sur l'aménagement de ces parcelles. L'étude qui est actuellement en cours implique la Ville de Genève; la Ville ne veut pas se voir imposer les cheminements et les sorties du parking sans être consultée.

Dernier élément d'appréciation, il faut rappeler que le projet de parking de l'OMC aujourd'hui soumis à l'appréciation était une occasion de la dernière chance. La Ville de Genève avait pu rattraper in extremis un projet pour l'implantation de ce parking à l'intérieur des parcelles de Sécheron élaboré sans tenir compte des projets d'aménagement de la Ville de Genève. De plus, le Canton avait d'ores et déjà pris une décision, tout seul dans son coin. La Ville a pu s'opposer à ce projet, proposer une solution de rechange et si, aujourd'hui, on devait refuser le projet soumis à l'enquête publique, cela signifierait très certainement que l'Etat reprendrait sa liberté et reconduirait son initiative sur les terrains de Sécheron, malgré la position négative de la Ville. Cela, nous ne le voulons pas.

Le Parti socialiste refusera donc la proposition de l'AdG, à moins que l'AdG nous donne des précisions ou des explications plus lumineuses.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG). Suite à l'intervention de notre collègue M. de Freudenreich, qui a interrogé le Parti socialiste – et il a bien fait – je tiens à dire que le quatrième et le cinquième considérants sont très clairs, parce que, au départ, il y avait le projet du parking d'échange, mais que celui-ci a été déplacé. Le parking a été éloigné des voies du tram, par rapport à des implantations avec l'OMC.

Si vos idées et vos remarques sont intégrées au premier projet, il y a eu, entre-temps, une série de modifications. C'est vrai que cela s'est passé entre Noël et Nouvel An et que le recours était prévu durant les trois premières semaines de janvier. J'ai pensé que la Ville allait faire le recours en fonction des choix et des remarques du Conseil municipal, mais aucune remarque n'a été faite et le parking d'échange a été touché.

C'est pour cela qu'on demande, si vous lisez bien, vu les problèmes techniques qui sont apparus, de lier le projet de parking d'échange prévu au projet de prolongation de la ligne de tram 13. Un parking d'échange doit se trouver près du réseau des transports publics, sinon ce n'est pas un plus, c'est un moins, et les gens diront: «Ils font des combines pour essayer d'améliorer les transports et il faut faire un kilomètre à pied pour parquer la bagnole!» Vous n'arriverez pas à changer la mentalité à Genève sur ces choses-là. Avant, le parking d'échange était, on peu le dire, côte à côte avec les transports publics.

C'est là-dessus qu'on essaie d'attirer votre attention, afin de tenir compte de ce qui a été décidé dans ce Conseil, même qu'il y a eu un premier refus, mais les

## Motion: plan localisé de quartier à l'avenue de la Paix

comptes ont été tenus par le Conseil administratif, vous avez raison. La motion ne vous donne pas tort, mais elle précise les vœux que la majorité du Conseil municipal avaient formulés dans cette salle.

Quand il s'agit des transports publics, je suis très attentif étant donné que je travaille aux TPG depuis de nombreuses années, et je suis toujours sensible aux remarques de mes collègues du Conseil municipal, qu'ils soient de droite ou de gauche, c'est égal, pourvu qu'il y ait du concret. On essaie donc d'attirer votre attention sur ce fait, parce que quelqu'un m'a interpellé et m'a dit: «Êtes-vous au courant au Conseil municipal?» J'ai répondu non et j'ai demandé aux copains de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui m'ont également répondu par la négative. En fonction des plans que nous nous sommes procurés, on a pu voir, en effet, que le parking d'échange a été passablement modifié. Il a été tenu compte de l'ensemble des remarques du Conseil municipal, mais un certain nombre de choses ont été déplacées, dont le parking d'échange. Il faut faire attention à cela.

Monsieur le président, j'informe M. Ziegler qu'il n'a pas de souci à se faire: notre motion demande uniquement de tenir compte des décisions du Conseil municipal de la commune, qui est encore peut-être la dernière entité avec la population. Essayons de serrer les poings et de se dire qu'on va tenir. Par cette motion, il n'y a pas de remise en cause, de chambardements, c'est plutôt un soutien de ce qui est ressorti de ce Conseil. Si vous dites que cette motion ne sert à rien, quand les travaux commenceront, il ne faudra pas venir dire dans cette salle qu'il n'a pas été tenu compte des décisions de ce Conseil, parce que, alors, cette motion, je la ressortirai!

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Je suis personnellement convaincu que, si le Parti socialiste avait pris la position qu'il prend habituellement dans ce type de cas, à savoir qu'il approuve le PLQ et qu'il fait part d'un certain nombre de remarques, que nous aurions également approuvées et appuyées, le PLQ aurait été accepté et il aurait fait l'objet d'un énième référendum et d'une votation populaire organisée par l'Alliance de gauche, ou par certains partis de sa fraction – Dieu sait laquelle – qui auraient, comme d'habitude, combattu toute construction sur le territoire de la Ville de Genève.

Je tenais à préciser ce point, parce que – vous transmettez, Monsieur le président – tout à l'heure, M. Ziegler a dit que le refus du groupe socialiste de l'époque était simplement dû au fait qu'il avait formulé des remarques. Je réfute cette position, je pense qu'elle n'est pas tout à fait correcte et que, en fait, l'intention était claire, c'était de contourner la loi qui, effectivement, pose des problèmes. Il faudra changer cette loi, pour éviter une décision du Conseil municipal, et par là

même un arrêté du Conseil municipal, sujet à référendum, car il est évidemment beaucoup plus simple de s'opposer à un PLQ afin qu'il n'y ait pas de référendum possible et de laisser, à ce moment-là, libre cours au Conseil d'Etat de prendre position. Et la position qui intéressait le Conseil d'Etat, dans ce cas précis, c'était d'approuver le PLQ.

**M. Alain Marquet (Ve).** M. de Freudenreich a revendiqué la clarté de sa position, vous me permettez, Monsieur le président, de revendiquer la clarté de la nôtre et, en matière de parking, notre position est assez claire. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons la motion telle qu'elle nous est présentée.

En effet, il nous apparaît évident de rediscuter tous les tenants et aboutissants de cette proposition du parking pour l'OMC, compte tenu d'un certain nombre de points qui ont été quasiment sciemment oubliés – je parle de cheminements piétonniers, de mesures de diminution du trafic de voitures, notamment à la rue William-Rappard, de suppression de places en compensation, qui n'ont pas du tout été évoqués. Il nous paraît donc indispensable de renvoyer ce projet en commission.

**M. Marco Ziegler (S).** Je suis un peu inquiet; l'enquête publique concerne aussi les conseillers municipaux et cela leur éviterait peut-être – je pense à M. Marquet et à M. Lyon – d'avoir des angoisses existentielles infondées. Les places de parking à l'avenue de la Paix ont été supprimées au bénéfice de couloirs de circulation pour les bus des TPG. J'espère que M. Lyon est au courant, en tout cas il peut être rassuré sur ce point.

L'emplacement du futur parking relais – un parking d'échange se nomme aujourd'hui parking relais, c'est le terme actuel – est clairement fixé, parce que le PLQ impose les mêmes accès pour le parking OMC – aujourd'hui, en principe, décidé – et pour le futur parking relais. Les entrées seront les mêmes, ce qui signifie clairement que l'emplacement futur est fixé. Simplement, cet emplacement du parking relais sera plus près de Sécheron et de l'avenue de France, puisqu'il s'agit de faciliter au maximum l'échange entre le futur tram 13 prolongé et les voitures qui viendront dans ce parking relais. Mais son emplacement et sa réalisation sont clairement prévus en fonction du parking OMC.

Dernier élément d'appréciation: les modifications qui ont été apportées dans ce PLQ sont noir sur blanc dans le projet, on peut les lire dans les conditions de ce PLQ, dans les charges qui sont imposées. Il ne s'agit pas simplement de promesses, il y a eu des modifications importantes. Par contre – et, là, je m'inscris en faux contre les propos de M. Lyon – il n'y a pas eu de modifications de la planifi-

## Motion: plan localisé de quartier à l'avenue de la Paix

cation du parking relais; je ne sais pas d'où vient cette information, peut-être est-ce tout simplement une supposition parce que le projet n'est pas assez avancé pour être soumis aux procédures d'autorisation. Mais le dossier est en traitement, l'emplacement du parking relais est le même depuis le début de la planification. Ce dossier sera soumis aux autorités cantonales et municipales en temps utile.

Rappelons simplement que la réalisation du parking de l'OMC permettra de libérer l'actuel parking provisoire de l'OMC, qui deviendra le parking provisoire d'échange pour l'ouverture de la future ligne 13.

**M. Alain Marquet (Ve).** J'ai parlé tout à l'heure d'un renvoi en commission, c'était évidemment une erreur de ma part, le renvoi pour nous est au Conseil administratif.

**Le président.** Nous pouvons passer au vote. Nous votons, en fait, sur une motion différente de celle que nous avons reçue, mais, puisque ce sont les motionnaires eux-mêmes qui proposent de la modifier, il ne s'agit donc pas d'un amendement, il s'agit d'une modification.

*Mise aux voix, la motion modifiée est refusée à la majorité (quelques abstentions).*

**Le président.** Je dois ouvrir maintenant une petite parenthèse qui pourrait être considérée comme une communication du bureau. Il a été fait état d'une séance supplémentaire le 17 mai 1999. Cette séance a été très contestée dans divers rangs. Vous pouvez constater vous-mêmes que si nous ne faisons pas cette séance nous n'achèverons pas l'ordre du jour d'aujourd'hui, mais je mets aux voix le maintien de cette séance. Je pense qu'il est inutile de faire une séance seulement pour les naturalisations, car vous l'avez vu tout à l'heure, une séance de naturalisation dure une heure; on ne va pas faire déplacer tous les conseillers municipaux pour une heure. Soit on agenda une séance le 17 mai, au cours de laquelle on examine les requêtes en naturalisation, comme aujourd'hui, et, ensuite, les objets non traités de notre ordre du jour de la présente session; soit on supprime cette séance, mais, en conséquence, les naturalisations auront lieu le 18 mai, c'est-à-dire le mardi entre 17 h et 18 h 15, comme nous l'avons fait aujourd'hui.

**Mis aux voix, le maintien de la séance supplémentaire du lundi 17 mai est accepté par 24 oui contre 18 non (quelques abstentions).**

**Le président.** M. Juon me demande de reporter le point suivant de notre ordre du jour, motion N° 383: «Pour des médiateurs de quartier», parce que M. Kanaan n'a pas pu venir aujourd'hui; il avait déjà fait cette demande mardi dernier. Nous pouvons accepter sa demande; cependant, cette motion n'aura pas de priorité particulière dans l'ordre du jour de la séance du mois de mai, elle restera donc à deux étoiles.

## 5. **Projet d'arrêté de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance:** **«Rétablissement du calendrier républicain» (PA-447)<sup>1</sup>.**

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

#### *Exposé des motifs*

Nous sommes quelques-uns (mais sans doute sommes-nous plus nombreux encore) à commencer à être sérieusement lassés, pour user d'un euphémisme, par le vacarme médiatique fait depuis déjà trop longtemps autour du «passage à l'an 2000», de l'«entrée dans le troisième millénaire» et autres foutaises, où les projets mercantiles ne le disputent qu'à la paranoïa sectaire.

Il nous importe donc de manifester à la fois notre ras-le-bol de cette lessive médiatique et notre indifférence à l'égard du passage d'un millésime à un autre, dans un calendrier certes usuel, mais fondamentalement aussi arbitraire que n'importe quel autre.

Il convient en outre de préciser que, de toute façon, nous n'entrerons dans le troisième millénaire du calendrier chrétien qu'en 2001, puisque ce calendrier (qui ne connaît pas d'an 0) ouvre le premier millénaire en l'an 1, le second (logiquement) mille ans plus tard ( $1 + 1000 = 1001$ ) et le troisième encore mille ans plus tard ( $1001 + 1000 = 2001$ ).

Il convient enfin de rappeler que, Jésus étant né trois ou quatre ans avant le début calendaire de l'«ère chrétienne», celle-ci est déjà entrée dans son troisième millénaire depuis deux ou trois ans.

Il ne nous semble donc pas inutile de rappeler que nous n'«entrons dans le deuxième millénaire» que par référence à un calendrier à la fois particulier et erroné (le calendrier chrétien, dans sa version grégorienne).

---

<sup>1</sup> Annoncé, 3351.

Or toute participation d'une collectivité publique à quelque manifestation que ce soit célébrant ce «passage» serait non seulement une manifestation de conformisme socioculturel malvenue, mais également contraire à la laïcité telle que nous pouvons aujourd'hui la concevoir et la défendre, respectueuse du pluralisme religieux, indépendante de toute tradition religieuse particulière, et soucieuse de manifester cette indépendance dans chaque domaine de l'action publique.

La frénésie calendaire qui depuis des mois s'est emparée des médias nous paraît donc imposer une réponse symbolique. Cette réponse ne peut que consister en l'usage, concurrentement au calendrier usuel (puisque'il ne nous est pas possible d'imposer un autre calendrier dans un délai aussi bref que celui qui nous sépare des cuistreries du «passage à l'an 2000») d'un calendrier «alternatif». Ne songeant pas à inventer un nouveau calendrier, et ne pouvant, au nom même de la laïcité que nous invoquons, user d'un autre calendrier religieux, il ne nous reste guère à disposition que le calendrier républicain, instauré en France (et adopté à Genève alors que Genève était encore une République indépendante) en 1792.

Il va d'ailleurs sans dire que le choix de ce calendrier plutôt que d'un autre nous convient d'autant plus qu'il s'agit d'un calendrier révolutionnaire et républicain, ce qui ne saurait que convenir à la République de Genève, vieille cité de révolutions.

Enfin, cerise républicaine sur le dessert calendaire, nous suggérerons à la Ville de faire quelques économies budgétaires bienvenues en s'abstenant d'accorder le moindre soutien matériel à quelque manifestation que ce soit destinée à «marquer» de quelque manière que ce soit le «passage» d'un siècle ou d'un millénaire à l'autre dans quelque calendrier particulier que ce soit.

Considérant:

1. le caractère arbitraire, particulier et religieux du calendrier usuel en vigueur;
2. l'atteinte à la laïcité que représente la mise en avant de ce calendrier d'origine religieuse plutôt que les autres calendriers d'autres origines religieuses, ou des calendriers sans origine religieuse;
3. l'erreur, commune, consistant à considérer l'an 2000 plutôt que l'an 2001 comme la première année d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, d'autant qu'on s'est trompé de plusieurs années dans la fixation de la date initiale du calendrier usuel;
4. l'absence totale de raisons crédibles pouvant inciter la Ville de Genève à prendre quelque part que ce soit à l'agitation médiatique et mercantile entretenue autour du «passage à l'an 2000»;
5. l'utilité et la légitimité de rappeler symboliquement le caractère précaire, arbitraire et symbolique de tout calendrier,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres g) et h), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

*arrête:*

*Article premier.* – L'usage du calendrier républicain est rétabli, concurremment à celui du calendrier usuel (grégorien), du 22 septembre 1999 (1<sup>er</sup> vendémiaire 208) au 21 septembre 2001 (30 fructidor 209) pour tous les actes officiels émanant de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Tous les documents administratifs et toutes les communications émanant des autorités municipales et des services publics municipaux devront, dès le 22 septembre 1999/1<sup>er</sup> vendémiaire 208 et jusqu'au 21 septembre 2001/30 fructidor 209, être datés en usant des deux calendriers, grégorien et républicain.

*Art. 3.* – Aucune subvention ni aucun soutien matériel impliquant une charge budgétaire ne sera accordé sur les budgets 2000 et 2001 à quelque manifestation que ce soit destinée à marquer le passage d'un siècle à l'autre dans un seul calendrier.

*Art. 4.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 80 francs (quatre-vingts) pour couvrir les frais inhérents à l'application du présent arrêté. Il sera pourvu à cette dépense par un prélèvement d'un franc sur les jetons de présence des conseillers municipaux en charge au moment de l'acceptation du présent arrêté.

**Le président.** Je donne la parole à l'un des «arrêteurs», M. Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, citoyen président. Citoyennes conseillères, citoyens conseillers, d'abord salut et fraternité en ce jour du 1<sup>er</sup> floréal de l'an 207 de l'égalité genevoise – j'ai déjà adopté le calendrier que je vous propose. Le 1<sup>er</sup> floréal est au surplus le jour de la rose, ce qui ne préjuge évidemment pas du soutien du groupe socialiste à notre proposition.

Pas plus que nous, chers collègues, vous n'aurez pu échapper au ragoût médiatique touillé depuis déjà des années à propos du passage à l'an 2000, ragoût médiatique dont les effluves commencent à devenir de plus en plus insistants, effluves dans lesquels se mêlent, assez indistinctement, fétichisme arithmétique, crétinisme millénariste, paranoïa sectaire et calculs mercantiles.

La première raison de notre proposition est notre profond ras-le-bol à l'égard de cette triste agitation et notre envie de rappeler à ceux qui s'y livrent, autant qu'à ceux qui y cèdent, quelques triviales vérités d'évidence. D'abord, que, dans un calendrier dépourvu d'an 0, les millénaires comme les siècles ne débutent qu'en l'an 1. Ensuite, que nous avons déjà passé, depuis plusieurs années, le supposé seuil de l'an 2000, puisque le Christ est né trois ou quatre ans avant Jésus-Christ – à Messie et à Dieu, rien d'impossible. Enfin, que le calendrier dont nous faisons usage est relatif, arbitraire, inexact, qu'il n'est que l'un des calendriers possibles et que l'un des calendriers actuellement utilisés.

La seconde raison de notre proposition est explicitement politique, pour ne pas dire idéologique, puisqu'elle exprime une volonté d'affirmer par un calendrier laïque, républicain et révolutionnaire l'attachement de la commune à la république, de la république à la laïcité, et de la commune autant que de la république, l'une procédant de l'autre, au combat pour les droits de l'homme et du citoyen. Le calendrier républicain avait été instauré pour manifester la conviction des révolutionnaires de l'an 2, autant les révolutionnaires français que les révolutionnaires genevois d'ailleurs, que rien ne serait désormais plus comme avant; nous vous proposons de le rétablir pour manifester notre conviction que tout reste à faire pour concrétiser la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Première remarque donc: il n'est de calendrier qu'arbitraire, relatif, culturellement et historiquement normé. Nous utilisons habituellement le calendrier grégorien; c'est un calendrier parmi d'autres, ni plus ni moins exact que n'importe quel autre calendrier, pas plus exact que le calendrier républicain, à peine plus exact que le calendrier julien qu'il a remplacé, pas plus exact que les cinquante autres calendriers actuellement en vigueur dans le monde. Il n'y a strictement aucune raison de nous en tenir à ce calendrier grégorien, d'autant qu'il s'agit d'un calendrier religieusement déterminé et culturellement arbitraire. On utilise une centaine de calendriers dans le monde; on utilise le calendrier grégorien un peu partout, mais un peu comme on utilise l'anglais un peu partout.

Nous vous proposons d'adjoindre à ce calendrier véhiculaire notre calendrier vernaculaire, républicain, laïc et, de surcroît, révolutionnaire. C'est un calendrier qui a été adopté à Genève, il peut commencer à une date genevoise; nous sommes en l'an 207 de l'égalité genevoise et pas forcément en l'an 207 de la République française. Nous affirmons donc le caractère arbitraire du calendrier actuellement utilisé.

Nous sommes, certes, le 20 avril 1999, nous sommes aussi le 1<sup>er</sup> floréal 207, nous sommes le 24 ramadan 1420, ou 2949 dans le calendrier berbère, nous sommes le 23 tebets 5760, nous sommes le vingt-cinquième jour du onzième mois de l'année 4697 dans le calendrier chinois, le treizième jour du quatrième

mois 2543 dans le calendrier bouddhiste thaïlandais, et de l'an 2127 dans le calendrier bouddhiste tibétain. Nous sommes le 22 kaihak 1716 dans le calendrier copte, nous serons, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le 11 nivôse 208 dans le calendrier républicain.

Le calendrier républicain que nous vous proposons d'adopter a, en outre, un avantage politique évident s'agissant de Genève. Genève a déjà changé deux fois de calendrier; nous ne vous proposons, après tout, qu'un troisième changement. La première fois, ce fut le 31 décembre 1700, lorsque la République de Genève a adopté le calendrier grégorien, à la place du calendrier julien. Accessoirement, cela illustre le fait qu'on passe d'un siècle à un autre et d'un millénaire à un autre le 31 décembre du millésime 00, et non pas le 31 décembre du millésime 99. En 1700, Genève a donc décidé de changer de calendrier et a supprimé douze jours dans le calendrier pour que la transition se fasse. Dans la chronologie genevoise, il ne s'est rien passé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 12 janvier 1701, parce qu'il n'y a eu aucun jour entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 12 janvier 1701. La deuxième fois que Genève a changé de calendrier, c'était donc au moment de l'adoption du calendrier révolutionnaire – la première adoption, puisque nous vous en proposons une deuxième.

Le calendrier républicain est à la fois genevois et français; nous sommes actuellement en l'an 207 de l'égalité genevoise autant qu'en l'an 207 de la République française. Et Genève est entrée dans la modernité politique en mesurant le temps par le calendrier républicain. L'égalité des citoyens à Genève date de frimaire an 1; l'autonomie communale, c'est-à-dire la Ville de Genève, date de pluviôse an 8, et la liberté de conscience date de germinal an 10. Si les catholiques genevois peuvent manifester leur attachement à leur propre culte, c'est à une décision de germinal an 10 qu'ils le doivent.

Je ne doute pas que les démocrates-chrétiens soutiendront donc notre proposition, comme les socialistes, puisque nous sommes le jour de la rose. Démocrates-chrétiens et socialistes ensemble, plus une partie de l'Alliance de gauche, cela devrait nous faire une majorité républicaine, laïque et révolutionnaire apte à manifester l'engagement de la Ville de Genève et de la République de Genève dans une année nouvelle, l'année 208. Accessoirement, si nous avons proposé de substituer purement et simplement le calendrier républicain au calendrier grégorien, cela nous aurait évité d'avoir affaire au «bug» de l'an 2000, dans la mesure où cela l'aurait repoussé de nonante-deux ans. Nonante-deux ans, même pour l'administration municipale, cela laisse un temps suffisant pour réadapter les ordinateurs au passage d'un siècle à un autre.

Je conclus, puisque je vois que le débat vous passionne autant que nous. Je souligne tout de même une intéressante conséquence sociale de la proposition que nous vous faisons, et qui est de transformer la semaine de sept jours en

semaine de dix jours, ce qui implique une réduction massive du temps de travail, dans la mesure, évidemment, où nous continuons à faire travailler le personnel municipal trente-neuf heures par semaine. Trente-neuf heures par semaine de dix jours au lieu de trente-neuf heures par semaine de sept jours, c'est la journée de travail de cinq heures ou cinq heures de congé par semaine. L'adoption du calendrier républicain rend possible un progrès social notable, concrétise une vieille revendication de la gauche et diminue considérablement la masse salariale de la Ville de Genève, et cela sans compromettre les prestations sociales.

Citoyen président, citoyennes conseillères, citoyens conseillers, en attendant de changer le monde, puisqu'il nous paraît qu'il en a grand besoin, ou plutôt pendant qu'il change, mais qu'il change mal, nous pouvons remettre les pendules de l'histoire à l'heure. En entrant dans l'an 2008, nous signifions que l'an 2000 des droits de l'homme et des libertés fondamentales n'est pas pour demain. Nous reconnaissons la longueur du chemin encore à parcourir pour la concrétisation des droits de l'homme et du citoyen. En choisissant un calendrier laïque, nous affirmons notre respect du pluralisme religieux. Après tout, le calendrier chrétien ne signifie pas grand-chose pour nos concitoyens juifs, musulmans, bouddhistes, animistes, athées ou païens. En choisissant un calendrier républicain, nous manifestons notre attachement à notre propre république; en choisissant un calendrier dont l'année initiale peut être déterminée par nous-mêmes à partir de n'importe quel événement déterminant de l'histoire genevoise, qu'il s'agisse de la révolution de 1792 ou de l'année de naissance d'André Hediger, nous manifestons la souveraineté de la Ville de Genève et de la République de Genève et nous l'inscrivons dans la continuité du mouvement démocratique moderne en même temps que dans l'aire culturelle à laquelle nous appartenons et qui est française.

Ce calendrier est celui de la deuxième République genevoise, c'est le calendrier de la première République française, c'est, à Genève, le calendrier de l'égalité des citoyens, de l'autonomie de la commune et de la liberté de conscience. Le seul reproche que je vous accorde le droit de nous faire, c'est de nous contenter de peu. De nous contenter de changer le calendrier, faute d'être capables de changer le monde. Il faut bien commencer par quelque chose et changer la mesure du temps nous donnera au moins du temps pour changer la réalité du monde. «Le monde est à refaire», disait Raoul Vaneigem, «tous les spécialistes de son reconconditionnement ne l'empêcheront pas. De ceux-là que je ne veux pas comprendre, mieux vaut n'être pas compris», ce qui est une manière de dire, comme Augustin: *credo quia absurdum*.

Citoyennes, citoyens, je vous invite à adopter ce projet d'arrêté par soutien à la laïcité, à la république, aux droits de l'homme et à ceux du citoyen. Vive la république et vive la commune! (*Applaudissements.*)

**M. Guy Valance** (AdG). J'aimerais rendre hommage à Pascal Holenweg qui a tracé la voie. Sa proposition, à laquelle j'ai souscrit immédiatement, m'a totalement séduit, parce que j'ai l'impression que c'est une proposition qui est infiniment poétique, infiniment réaliste et absolument contemporaine.

On parle beaucoup de l'an 2000 et j'ai lu dans différents journaux – *Le Canard enchaîné*, *Le Monde*, etc. – qu'il y a plus de 450 calendriers recensés sur notre planète aujourd'hui, donc plus de 450 manières d'interpréter le temps, en termes d'heures, de minutes, de journées, etc. Tout cela est donc infiniment culturel et lié, naturellement, à notre rythme de vie. C'est en ce sens-là qu'une proposition autour du temps et d'une redéfinition de notre rapport au temps est évidemment tout à fait pertinente, puisqu'elle a cette dimension à la fois poétique et respectueuse des autres cultures. Il s'agit aussi, d'une certaine manière, de faire péter – si je puis dire – un certain ethnocentrisme avec le calendrier grégorien et, de ce fait, d'appliquer les principes de la république et de la laïcité, ce qui semble absolument évident par les temps qui courent.

Le deuxième plaisir, c'est évidemment de voir le nombre de plumes qui se sont agitées autour de cette proposition. Beaucoup de gens se sont mis à réfléchir, et tout à fait sérieusement, et que ce soit dans la presse, par le biais de l'Internet, ou d'autres vecteurs, ils se sont mis à formuler un certain nombre de questions sur la relativité du temps et sur notre rapport à un code que l'on pourrait considérer – en tout cas que je considère, avec le citoyen Holenweg – comme absolument obsolète. C'est vrai qu'on a vu des réactions assez étonnantes. J'ai été très étonné de voir que, au Grand Conseil, la proposition a été purement et simplement retirée sans qu'il y ait la moindre discussion autour de cette question. J'ai vu d'ailleurs, dans la presse, M. Lescaze monter aux créneaux, tout à coup investi d'une mission de remise à l'ordre qui était assez pathétique et assez comique.

Mesdames et Messieurs, au-delà de la dimension philosophique et poétique de cette proposition parfaitement urgente et nécessaire, j'aimerais relever ceci: jamais nous n'avons vu un arrêté de 80 francs, donc de 1 franc par conseiller municipal, qui permette de mettre en place un projet. C'est un projet extrêmement respectueux des deniers publics – M. Muller ne pourra pas me contredire. L'Etat de Genève, dont les difficultés sur le plan budgétaire diminuent un peu, mais qui a quand même un déficit, ne s'est pas gêné de donner 400 000 francs à une association pour qu'elle fasse un certain nombre de farces, certaines un peu douteuses, pour préparer cet an 2000 que, naturellement, nous révoquons.

Nous demandons donc par notre proposition qu'il ne soit fait aucune dépense pour célébrer cet an 2000, puisque ce serait, par essence même, la négation des 450 autres manières, et il y en a certainement plus, que j'ai évoquées avant, de

parler du temps et de notre rapport au temps. Il y aurait là un phénomène d'ethnocentrisme absolument insupportable dans une ville comme Genève qui se veut internationale.

Je terminerai en surenchérissant aux arguments du citoyen Holenweg qui a parlé du temps de travail. Cela me semble être, effectivement, des arguments importants. Je vous les rappelle: une semaine de dix jours avec une semaine de trente-neuf heures de travail, c'est, évidemment, en termes de répartition du temps de travail, une idée tout à fait pertinente. Mesdames et Messieurs, je vous invite à être heureux de ce débat ce soir et, bien évidemment, à voter cet arrêté.

### *Préconsultation*

**M. Bernard Lescaze (R).** Nos deux conseillers ont beaucoup de chance. Tout en développant leurs arguments, avec un certain talent oratoire, qui n'atteint quand même pas celui des Conventionnels de l'époque à laquelle ils se réfèrent, ils ont beaucoup de chance, parce qu'ils ne risquent pas leur tête, comme certains de leurs prédécesseurs, même si leur proposition est acceptée ou rejetée.

Je constate simplement que leur proposition avait été modestement relayée au Grand Conseil par un projet d'article constitutionnel, qui n'a pas été accepté, puisque ses auteurs l'ont immédiatement retiré, probablement conscients de l'erreur qu'ils commettaient.

Il faut ici dire que le calendrier républicain, qu'on nous a dépeint comme vernaculaire, n'est absolument pas vernaculaire; il comporte de nombreuses erreurs historiques, mais je ne voudrais pas paraître trop pédant ou trop cuistre pour les relever toutes. Mais j'aimerais quand même dire que, à Genève, le calendrier républicain n'a été adopté que quelques mois après l'annexion, c'est-à-dire en été 1798, et qu'il n'a pas duré longtemps, puisque ce calendrier a été aboli par la République française sur proposition de Sa Majesté Impériale, et c'est très exactement comme ceci qu'a été proposé le projet de loi: le 24 fructidor an 13, c'est-à-dire le 11 septembre 1804. A Genève, on a utilisé le calendrier pour les actes officiels uniquement et ce, pendant six années seulement. Dans la vie quotidienne, on a gardé le calendrier grégorien.

En effet, au moment où, au corps législatif, MM. Regnault et Laplace, au nom du gouvernement, ont proposé l'abolition de ce calendrier, ils ont déclaré ceci: «Il faut, quand on veut travailler pour le monde et les siècles, oublier le jour où l'on compte, le jour où l'on naît, les hommes qui nous entourent, il faut ne consulter que la sagesse, ne céder qu'à la raison, ne voir que l'avenir.» Je pense que nos deux préopinants auraient dû s'inspirer de ce sage précepte. Leurs discours éco-

nomiques ne tiennent pas. Bien entendu, la semaine de 10 jours, la décade, n'avait qu'un seul jour férié et j'ai peine à croire que des socialistes, ou des gens de l'Alliance de gauche progressiste, voudraient en revenir à un seul jour férié, c'est-à-dire à trois jours fériés par mois.

En revanche, je regrette que, avec l'imagination qui les caractérise, ils n'aient pas pensé à revêtir ces beaux costumes brillants multicolores, dessinés par David, que les représentants du peuple portaient dans les débats législatifs. Cela aurait peut-être animé cette enceinte. (*Remarque de M. Holenweg.*) Ecoutez, Monsieur Holenweg, vous n'êtes pas une tricoteuse; à la Convention, les tricoteuses interrompaient les orateurs... Nous, nous ne vous avons pas interrompu, alors veuillez tricoter en silence! Je continue.

Il y a deux cents ans, le citoyen Laplace, célèbre pour ses découvertes scientifiques, parlait ainsi des nombreux inconvénients de l'adoption éventuelle de ce calendrier: «Le plus grave inconvénient du nouveau calendrier est l'embarras qu'il produit dans nos relations extérieures, en nous isolant sous ce rapport au milieu de l'Europe. Ce qui subsisterait toujours, car nous ne devons pas espérer que ce calendrier soit jamais universellement admis. Son époque est uniquement relative à notre histoire. L'instant où son année commence, c'est-à-dire, pour nous, traditionnel, à fin septembre, est placé d'une manière désavantageuse.» Sont aussi mentionnés «les inconvénients qu'introduiraient dans la vie civile le jour, commençant à midi, suivant l'usage des astronomes». Et, là-dessus, vous en avez plusieurs pages, tant au Sénat qu'au Corps législatif. Je croyais, Monsieur Holenweg, que vous étiez plus internationaliste que cela.

Je veux faire court, parce que, malgré vos désirs d'économie, vous faites déjà perdre à la collectivité publique plusieurs centaines de francs en prolongeant notre séance. Vous voulez prétendument être révolutionnaire. En réalité, vous n'êtes tout simplement que réactionnaire. Je l'ai d'ailleurs toujours pensé, mais la preuve est là. Vous voulez purement et simplement revenir en arrière et vous me faites penser à ces gens qui, en 1848, voulaient adopter le drapeau rouge et à qui l'on avait très justement répondu: «Le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, alors que le drapeau tricolore a fait le tour du monde.» Vous devez oublier les origines de notre calendrier actuel. Vous les prétendez religieuses, vous savez très bien que le calendrier actuel a été inspiré du calendrier dit julien, lequel ne doit pas son nom à Julien l'Apostat, empereur, mais bien à Jules César, lequel n'était pas, je crois, particulièrement chrétien.

Dans ces conditions, je pense que votre proposition mérite d'être purement et simplement rejetée. Je m'abstiendrai, dans ce tour de préconsultation – et j'espère bien ne pas devoir reprendre la parole – de donner tous les éléments juridiques qui, bien entendu, par rapport à notre canton, par rapport à notre Confédération, s'opposent à votre projet. Vous nous avez fait passer un bon moment; ce moment

aurait probablement encore été meilleur si nous avions siégé le 1<sup>er</sup> avril. Les valeurs que vous prétendez véhiculer par ce calendrier ne sont pas les nôtres. Au fond, si je vous comprends bien, vos valeurs, c'est: «Guerre au château, paix aux chaumières.» Nous n'en sommes plus là, heureusement. A Genève, il y a peut-être quelques châteaux – très peu – il n'y a plus de chaumières; il y a surtout des HLM, où les gens entendent avoir le calendrier d'aujourd'hui, le calendrier ordinaire. Si vous voulez être, comme vous le prétendez, proche du peuple, vous garderez le calendrier qui est le nôtre et que tout le monde apprécie: la semaine de sept jours avec cinq jours ouvrables au maximum. Je crois que le véritable progrès social que vous prétendez défendre est dans le maintien de notre calendrier. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Marquet (Ve).** Vous me permettez, Monsieur le président, de laisser M. Lescaze aux références quelque peu poussiéreuses de ses livres d'histoire, pour revenir à l'extrême modernité de la proposition qui nous est faite ce soir.

Tout d'abord, je me suis demandé si les auteurs du projet d'arrêté avaient vraiment touché juste en faisant cette proposition. A voir et à entendre les réactions d'un peu partout, mais surtout d'un parti qui est à ma gauche, et à votre droite, Monsieur le président, on pourrait penser que, oui, ils ont touché juste. L'an 2000 n'appartient à personne et, en tout cas pas à un parti, quel qu'il soit. Ce qui est certain, par contre, c'est qu'il gonfle déjà passablement de monde. Il gonfle passablement de monde, du «bug» aux voitures dans le parc des Bastions et aux premiers bébés à faire le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2000, en passant par le compte à rebours au sujet duquel on nous assaille en permanence. Nous sommes toujours confrontés à cet an 2000, mais il ne nous sert pas à grand-chose. Il est important de constater, et la population s'en rend compte, que, même si ce millénaire se meurt, rien ne va vraiment changer.

Après la gueule de bois du 31 décembre 1999, le matin du 1<sup>er</sup> janvier 2000 se lèvera comme un autre jour, le prix du pain n'aura pas baissé, les multinationales continueront à délocaliser et à fusionner pour le plus grand profit de leurs actionnaires et la guerre de Kosoalbaslavie-bosno-herzégovine continuera comme avant, si elle n'a pas, entre temps, enflammé l'Europe ou si elle ne s'est pas déplacée sur un autre champ. Non, rien n'aura changé et l'idée de priver certains de ce non-événement qu'ils se sont approprié ne me déplairait pas.

Ainsi, en choisissant momentanément un autre calendrier, ce non-événement se trouverait affublé d'une non-existence qui lui siérait, ma foi, fort bien, et laisserait marris ceux qui nous balancent des paillettes aux yeux pour nous endormir.

Pour loufoque qu'elle soit, la proposition m'intéresse. Elle a le mérite de mettre en évidence que notre société ne peut évoluer aux ordres et au forceps ou à

la marche forcée, et que c'est tout au long du siècle qu'il faut travailler à l'avènement du suivant. Ceux qui confondent les objectifs et les moyens doivent retourner à leurs études pour comprendre comment évolue une collectivité. Une collectivité évolue sans rendez-vous, comme chez certains coiffeurs, mais pas chez ceux qui promettent que, demain, on raserà gratis.

Donc, pour ma part – et j'espère que je serai suivi en cela par quelques membres de mon groupe – je soutiendrai cette proposition des ci-devant citoyens Holenweg et Valance, afin de confirmer la République genevoise, sans doute unie et indivisible, mais révolutionnaire, forcément révolutionnaire.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). Notre Dame de Thermidor, grande séductrice devant l'Éternel – dont le nom d'origine m'a été rappelé par un éminent historien présent dans la salle – née Teresa Carabus et devenue princesse de Caramanchimay, car autant opportuniste que séductrice, fut une grande égérie de l'époque de la Terreur et a été l'inspiratrice de nombreux révolutionnaires. Elle devait être fort sympathique à l'époque, mais elle a été également l'inspiratrice de ceux qui ont imaginé ce calendrier révolutionnaire et républicain. Nonobstant l'influence de cette brillante personnalité, il importe de relever que ce calendrier s'est inscrit dans le sang et la violence. Certes, il s'est inscrit dans le rejet du pire, des privilèges, mais aussi de certaines valeurs, telles les valeurs familiales.

Ce calendrier ne peut donc en aucun cas servir de référence à une période où les droits de l'homme et la démocratie doivent rester les repères de notre chemin politique. C'est pourquoi, malgré le grand moment de panache que ce projet d'arrêté nous a permis de vivre tous ensemble, nous vous invitons à le refuser.

**Le président.** Monsieur Holenweg. Vous renoncez?

**M. Pascal Holenweg** (S). Ah non, je ne renonce pas, je ne renonce jamais, citoyen.

**Le président.** Alors, allez-y! Mais soyez bref, les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures.

*M. Pascal Holenweg.* Cela dépend, cela dépend, on appelle cela le comique de répétition.

Première précision: nous ne demandons pas la substitution du calendrier républicain au calendrier grégorien, nous demandons la coexistence de deux

calendriers. Deuxième précision: le calendrier grégorien est effectivement un calendrier religieux, et non seulement religieux, mais confessionnel, puisqu'il s'agit d'un calendrier catholique commandé par le concile de Trente, c'est-à-dire le concile de la Contre-Réforme, et adopté par la Genève calviniste en 1700 seulement. Troisième précision: le calendrier républicain a été non seulement adopté par la République française, mais également par la commune de Paris, concurrentement au calendrier grégorien, ce qui ne saurait qu'encourager la Ville de Genève à en faire autant.

La quatrième précision est un rappel au citoyen Lescaze: je l'ai dit tout à l'heure, le calendrier républicain, à Genève, a un triple contenu très précis: l'égalité entre les citoyens, frimaire an 1; l'autonomie communale, pluviôse an 8; la liberté de conscience, germinal an 10. Ce sont non seulement des dates de la République française, mais aussi des dates soit de la République genevoise, soit du Département du Léman; c'est l'entrée de Genève dans la modernité politique et la modernité démocratique. Ces arguments me paraissent suffisants pour justifier notre proposition, outre tous les arguments que nous avons, citoyennes et citoyens, développés jusqu'à présent.

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer** (L). Je remercie M. Lescaze, qui nous rappelle les fêtes de l'histoire et qui est un orateur hors pair, ce qui fait plaisir.

M. Marquet parlait de l'extrême modernité de cette proposition, pourtant ses auteurs veulent revenir au XVIII<sup>e</sup> siècle avec un calendrier qui a peut-être fait ses preuves, mais qui a été gentiment éliminé. Je ne vois pas où est le modernisme dans votre proposition. D'autre part, Monsieur Marquet, vous avez dit une chose étonnante, vous avez dit que l'an 2000 n'appartient à personne. Je ne suis absolument pas d'accord. Si vous n'en voulez pas, c'est votre problème, nous, nous avons tous un avenir, je l'espère, comme notre Ville et notre municipalité. Je crois que, là, vous vous trompez; si ce sont là vos croyances, je ne sais pas ce que vous faites ici. Pour ma part, je continuerai mes activités en l'an 2000.

A l'époque, quand le calendrier républicain était en vigueur à Genève, Genève ne faisait pas partie de la Suisse. Actuellement, Genève fait partie de la Suisse, elle n'est plus une république indépendante. Je ne sais donc pas comment vous pouvez dire le contraire, Monsieur Holenweg. C'est une chance pour Genève et nous sommes une chance pour la Suisse, donc, là, vous vous trompez!

Les propos de M. Valance sur l'ethnocentrisme ne sont pas tout à fait compréhensibles. Vous êtes pour garder et entretenir tout ce qui est particulier à chaque culture, donc il n'y a absolument pas de mal à cela. Pour terminer, nous, nous allons refuser cette proposition.

**M. Georges Breguet (Ve).** Je serai assez bref, ne vous inquiétez pas. Il y a un élément du calendrier républicain qui a retenu mon attention, parce qu'il s'applique particulièrement à notre travail de conseillers municipaux. Ce sont les célèbres fêtes qui égayaient l'année, cette longue année, et je vous les cite, parce que, vous verrez, elles s'appliquent parfaitement à notre rôle de conseiller municipal.

D'abord, la fête de la vertu; il est clair que cette auguste assemblée est l'un des endroits où la vertu est peut-être le plus concentrée. Ensuite, la fête du génie; il est certain que, de génie, il y en a au moins un dans chaque groupe politique, et je soupçonne même certains groupes d'en avoir plusieurs. Plus tard, nous avons la fête du travail, il est entendu que nous faisons un énorme travail pour la collectivité et que nous mériterions d'être félicités pour cela. Ensuite, on a la fête de l'opinion et il est clair que chaque plénum est un feu d'artifices d'opinions. Tout se terminerait par la fête des récompenses, et je me permets de souligner que, pour moi, le débat de ce soir a été un vrai cadeau.

**M. Roger Deneys (S).** Un petit argument pour ce calendrier. Les représentants de l'Entente ne se rendent pas compte de la chance que cela serait pour l'économie genevoise que d'adopter ce calendrier. Vous vous rendez compte, il faudrait inventer et imprimer de nouveaux calendriers, faire des convertisseurs, peut-être nommer des guides qui devront expliquer aux touristes comment fonctionne ce calendrier. C'est une chance unique pour l'économie genevoise, je ne comprends pas que l'Entente ne soutienne pas cette proposition.

*Mis aux voix, le projet d'arrêté est refusé par 26 non contre 15 oui (2 abstentions).*

**6. Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Pour un soutien concret au logement coopératif» (PA-448)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres g) et h), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

<sup>1</sup> Annoncé, 3351.

vu l'arrêté du Conseil municipal du 28 juin 1995 portant sur une garantie financière de 100 000 francs à la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif), inscrite en pied du bilan de la Ville de Genève;

sur proposition de quatre de ses membres,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 2 500 000 francs destiné à soutenir le logement coopératif en ville de Genève par des garanties financières.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à engager ce montant en accordant à des coopératives ayant pour objectif principal le logement sous forme associative de leurs membres dans un ou plusieurs immeubles des garanties financières jusqu'à concurrence de 500 000 francs par coopérative et projet en couverture de prêts de même montant que pourrait consentir une banque ou une autre institution, prêts permettant à ces coopératives d'acquérir un ou plusieurs immeubles ou parcelles.

*Art. 3.* – L'octroi des garanties mentionnées à l'article premier est subordonné à l'acceptation par l'Office financier du logement du plan financier présenté par la coopérative pour le projet concerné.

*Art. 4.* – Au cas où la Ville de Genève serait amenée à verser tout ou partie d'une garantie telle qu'elle est prévue à l'article premier ou de nantissements tels qu'ils sont prévus à l'article deuxième, il sera provisoirement pourvu à cette dépense au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence du montant de la garantie qui devra être engagée.

*Art. 5.* – Dans cette hypothèse, la dépense qui serait consentie selon l'article 4 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier et amortie au moyen de 2 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dans les deux années qui suivront celle pendant laquelle a eu lieu la dépense.

**M. Marco Ziegler (S).** Cette proposition vise à honorer un rendez-vous pris avec la CODHA et les milieux qui cherchent à promouvoir le logement associatif dans cette ville, rendez-vous pris au tout début de cette législature.

Nous mentionnons, dans les considérants, l'arrêté qui avait été voté en juin 1995. Il s'agissait, à l'époque, de permettre l'acquisition de l'immeuble de la rue Plantamour. Ceux qui étaient présents sur ces bancs se rappelleront probablement

que notre camarade Daniel Pilly avait fait une proposition qui devait un peu bousculer les délais parlementaires habituels, puisqu'il s'agissait de permettre l'acquisition rapide dans une vente aux enchères, programmée peu de temps après. Saisir une bonne occasion, cela demande de réagir très rapidement et de pouvoir faire le montage financier dans des délais très courts.

C'est pour pouvoir répondre à cette exigence-là que nous avons réfléchi et annoncé l'intention de faire une proposition pour donner au Conseil administratif les moyens de réagir, en prenant ses responsabilités, mais en ayant déjà un certain fonds à disposition, une certaine liberté de dépenser votée par ce Conseil municipal. Cela lui permettrait de répondre aux demandes qui lui seraient adressées par des coopératives du type de la CODHA, ou soutenues par la CODHA, ou d'autres encore, bien sûr.

Le problème principal est que le Conseil administratif ne peut pas engager une dépense sans notre feu vert et que, de notre côté, nous devons avoir des objectifs relativement clairs. Nous avons donc déposé un projet de motion pour soutenir cette proposition, motion qui a été votée par ce Conseil municipal, mais qui, malheureusement, jusqu'à ce jour, n'a pas été concrétisée.

Il s'agissait là d'un objet qui était au programme du groupe socialiste et dans la plate-forme de l'Alternative. Nous avons pour habitude d'essayer de tenir nos engagements, alors, avant la fin de cette législature, nous vous proposons cet arrêté. Cet arrêté concrétise donc l'engagement pris en son temps, lors de discussions avec les milieux destinataires de cette proposition, avec la CODHA. Nous le déposons aujourd'hui parce que la proposition d'arrêté que nous attendions du Conseil administratif n'est pas venue.

Dans le groupe socialiste, nous sommes conscients que le projet, notamment dans son adéquation avec les mécanismes financiers, les mécanismes d'inscription des dépenses éventuelles dans les comptes, devra être vérifié. Nous proposons donc son renvoi à la commission des finances. Je crois que, sur l'opportunité, sur la nécessité d'une telle proposition, il n'y a plus à débattre, et c'est pour cela que nous ne proposons pas un renvoi à la commission du logement; le principe en a déjà été accepté lors du vote de la motion par ce Conseil municipal, il s'agit maintenant de la mise en œuvre. Nous vous demandons donc de rester cohérents, de maintenir la position déjà votée en son temps et d'accepter l'entrée en matière et le renvoi de cette proposition à la commission des finances.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Nous avons déjà beaucoup débattu du logement associatif dans le cadre de ce Conseil municipal et, tous ensemble, nous

## Projet d'arrêté: pour un soutien au logement coopératif

avons soutenu un certain nombre de projets. S'agissant de la création d'un fonds spécifique en vue de soutenir le logement associatif, il se pose un certain nombre de questions. La première question est de savoir dans quelle mesure notre Conseil municipal, ou le Conseil administratif, en application de la LAC, dispose des moyens pour réaliser un fonds qui ne concernerait pas des dépenses programmées. La création de ce fonds n'est pas comparable à celle, par exemple, d'un fonds pour l'acquisition de biens culturels ou d'un fonds destiné à l'aide aux chômeurs, dans la mesure où, à ce fonds, est associé un règlement et, à ce règlement, est associée la satisfaction de nombre de besoins prédéfinis.

Ici, il nous est suggéré de capitaliser des montants en vue de permettre de répondre à l'attente hypothétique de citoyens. A nos yeux, et après un examen sommaire des dispositions législatives, une telle proposition se heurte au principe même du budget de la Ville, qui commande, d'une part, de distinguer les charges d'exploitation des charges d'investissement – ici, j'imagine que c'est de l'investissement qui est envisagé – et, s'agissant de l'investissement, qu'il corresponde à des projets précis. En l'espèce, il ne s'agit pas de projets précis, mais il s'agit de répondre à des objectifs de politique, et les finances de la Ville ne peuvent répondre à cet objectif.

C'est la raison pour laquelle les libéraux, tout en soutenant, comme ils l'ont fait par le passé, le principe du logement associatif, aussi bien que son application par divers moyens – à savoir, soit des prêts garantis par la Ville ou des cautions offertes par la Ville, soit des droits de superficie concédés sur les espaces propriété de la Ville – ne pourront entrer en matière sur ce qui n'est, en fait, qu'un blanc-seing que le Conseil municipal accorde au Conseil administratif pour dire oui ou non à telle association, à telle société coopérative qui déciderait de présenter un projet.

J'attire l'attention du Conseil municipal sur le risque d'arbitraire lié à cela. Dans l'éventualité où le fonds serait constitué, le Conseil administratif donnera une information en ce qui concerne les coopératives auxquelles il aura refusé son aide; il fera évidemment un bref exposé dans les comptes rendus. Mais cela risque bien, dans l'éventualité où il aura accordé son aide, d'être une matière qui échappe à la compétence du Conseil municipal.

Je crois que le Conseil municipal a toujours trouvé des majorités solides pour permettre la réalisation des opérations de la CODHA. La seule exception, c'est lorsqu'on a demandé à la Ville de fournir une garantie sous vingt-quatre heures, ou quarante-huit heures; je crois me souvenir que le Conseil administratif nous avait simplement indiqué que, en ce qui le concernait, c'était impossible dans les délais qui étaient fixés. C'était la raison pour laquelle les libéraux n'avaient pas soutenu ce projet. Mais je crois avoir lu que, dans l'ensemble des programmes électoraux qui ont fait que nous sommes ici siégeant ce soir, chacun des partis

avait affirmé son soutien au logement associatif et il n'y a pas de raison de penser que ce soutien serait soudainement compromis. Il est par contre vain de croire que le fonds proposé ce soir constitue le vrai moyen de la politique du logement associatif. Raison pour laquelle les libéraux ne soutiendront pas ce projet d'arrêté.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon, première vice-présidente.)*

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Les Verts ont aussi dans leur programme un texte qui soutient le logement associatif. Ici, je crois que nous avons l'occasion de montrer concrètement notre soutien; c'est pour cela que les Verts soutiendront ce projet d'arrêté, mais préféreraient qu'il soit envoyé à la commission du logement, commission qui, justement, a été créée pour s'occuper d'acquisition d'immeubles ou de la construction. Les Verts préféreraient donc que cet objet soit envoyé à la commission du logement plutôt qu'à la commission des finances.

**M. Daniel Sormanni** (S). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous inviter à soutenir ce projet d'arrêté. Je crois que l'idée développée ici est justement de permettre à notre municipalité, en l'occurrence, ici, le Conseil administratif, de pouvoir réagir assez rapidement lorsque des projets sont proposés. Comme le disait tout à l'heure notre collègue Ziegler, je crois que, la plupart du temps, il faut pouvoir aller de l'avant rapidement et, évidemment, la procédure parlementaire nous en empêche.

Le problème n'est pas de savoir s'il y a une majorité pour le logement associatif, bien qu'il soit mentionné dans le projet d'arrêté. Il faut que l'exécutif puisse réagir lorsque cela est nécessaire sans être freiné par le travail du Conseil municipal, par des délais de publications. Faute de quoi, on regarde passer les trains – comme les vaches.

Je crois que c'est cela le fond de la problématique, et, si on est pour ce type de logement associatif, on soutient l'idée de donner des compétences supplémentaires à l'exécutif. On pourrait dire que c'est un comble de vouloir donner plus de compétences au Conseil administratif, car durant cette législature qui s'achève, il y a eu pour le moins quelques affrontements et frictions entre ledit législatif municipal – je dis «ledit» pour rassurer ici les juristes – et l'exécutif au sujet des compétences du Conseil municipal. Mais je crois qu'il faut aussi savoir qui est compétent dans chaque domaine et qui peut agir le plus efficacement possible, c'est cela qui est important, et, là, c'est bien évidemment l'exécutif qui peut le faire, et non le Conseil municipal.

## Projet d'arrêté: pour un soutien au logement coopératif

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'un fonds soit créé pour le soutien au logement associatif. Il peut prendre différentes formes, car il est clair qu'il y a coopérative et coopérative. Il y a des toutes petites coopératives qui se créent avec quelques personnes, il y en a des plus importantes, mais je crois que c'est un type de logement qui répond à des besoins de la population, au sens large du terme, aussi bien à travers le logement associatif tel que certains l'imaginent ici, mais aussi à travers le logement «normal» que proposent des plus grosses coopératives et qui méritent aussi notre soutien, lorsqu'elles en ont besoin.

Je crois que le logement associatif est le meilleur garant de logements avec un confort acceptable, à des prix acceptables, non seulement au moment où on les met sur le marché, mais aussi pour l'avenir. Nous avons, par conséquent, intérêt à soutenir ce projet, de façon à développer ce type de logement, dans toute la palette que peuvent représenter les coopératives, de la toute petite coopérative de mouvement associatif à une coopérative plus grosse, mais qui pourrait, dans certains cas, également avoir besoin d'une caution de la municipalité. Finalement, c'est cela, l'esprit de la proposition. Dire que, de toute manière, il y a des majorités dans ce Conseil municipal pour soutenir le logement et qu'on ne soutient pas ce projet d'arrêté, c'est que, en réalité – Madame la présidente, vous transmettez à M. Froidevaux – on est contre ce type de logement et qu'on veut rester au statu quo. Je vous rappelle tout de même, chers collègues, que, si nous ne prenons pas à cœur le problème du logement dans les années qui viennent, dans très peu de temps, certains viendront pleurer, ici, sur ces bancs, car nous nous retrouverons devant une crise du logement dans ce canton et dans cette ville. Je trouve que nous aurions, alors, manqué à nos responsabilités.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je me sens un peu seul et embarrassé de répondre au nom du Conseil administratif sur cette affaire, puisque vous vous imaginez bien que les avis sont divergents au sein du Conseil administratif. Je crois qu'il est bon de relever que la création de ce fonds a, en tout cas, un seul avantage, c'est de donner une certaine marge de manœuvre en termes d'investissement au Conseil administratif. Là, je rends grâce aux proposants, puisque c'est une mesure qui apaisera les différends qui nous ont opposés, en termes de responsabilités. Je crois, Monsieur Sormanni, que vous l'avez dit tout à l'heure. J'ai constaté, dans le cadre de la Délégation aux logements, que la communication entre les demandeurs de crédit et le Conseil administratif était parfois difficile.

Je pense que cette proposition doit être renvoyée à la commission des finances – et non pas, Monsieur Perler, à la commission du logement, parce qu'il s'agit avant tout d'un problème d'investissement. Je souhaiterais, à l'instar de M. Froidevaux, qu'on évite l'arbitraire et la partialité dans l'étude des cas. Si

vous entrez en matière, je vous propose, au nom du Conseil administratif, et de la minorité que je représente ce soir, de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Je crois que ce projet d'arrêté est intéressant, mais qu'il pose des problèmes et, notamment, un problème de choix politiques. Le choix politique de ceux qui déposent ce projet est de soutenir et d'appuyer la construction de logements sous forme de coopérative, et il est clair qu'on peut partager ce point de vue sous certains aspects.

Mais je pense qu'il convient de compléter l'arrêté, car, à l'article 3, vous dites qu'il suffit que la coopérative obtienne l'accord de l'Office financier du logement. C'est une chose importante, j'en conviens volontiers, mais qui est totalement insuffisante pour pouvoir obtenir une garantie ou un cautionnement de la Ville de Genève. Je pense qu'il faudrait spécifier que l'octroi d'un cautionnement ou d'une aide de la Ville de Genève dépend de l'obtention d'un crédit bancaire. C'est un objet qui pourra probablement être débattu en commission.

En général, les coopératives doivent impérativement disposer de fonds étrangers. Les fonds propres amenés par les coopérateurs, additionnés d'une aide de la Ville, seront insuffisants pour démarrer le projet. Si on a, d'une part, un accord de l'Office financier du logement et, d'autre part, un accord de principe pour l'octroi d'un crédit bancaire, cela voudra dire que les coopérateurs auront fait préalablement la démonstration de leur sérieux, de leur capacité à mener un dossier de manière cohérente. Ils auront eu l'accord de l'Office financier du logement qui va vérifier si le prix du terrain est correct, si l'ensemble du dossier peut être déposé et, d'autre part, si les coopérateurs sont capables de mener à bien ce dossier.

Je vous propose donc de compléter l'article 3, en ajoutant ce qui suit:

*Projet d'amendement*

...«et à l'obtention d'un crédit bancaire pour le financement de l'opération.»

Je crois qu'en mettant ce type de garde-fous, on évite de faire de fausses promesses et de fausses joies aux coopérateurs qui, manifestement, n'auraient pas suffisamment de recul pour mener à bien un dossier. Je vous remercie de prendre en compte cet amendement.

**M. Daniel Sormanni (S).** Je crois que c'était un non-dit dans l'arrêté et qu'on peut être d'accord avec M. de Freudenreich. Il est évident qu'aucune construction

de logement ne se fait sans prêt bancaire, puisque les fonds propres, en général, pour les coopératives, représentent environ 5%. Il est bien évident que le reste est un prêt bancaire. Celui-ci ne peut être obtenu que si, premièrement, on dispose de fonds propres ou d'une garantie de la Ville et si, deuxièmement, le projet présenté est approuvé par l'Office financier du logement. C'est donc évident qu'on peut accepter cette modification.

De toute manière, je pense que le but est de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances pour l'examiner plus à fond. On peut donc amender tout de suite l'arrêté ou l'envoyer comme cela à la commission des finances; en ce qui nous concerne, cela ne pose pas de problème.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Freudenreich est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté amendé est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances est accepté à la majorité (opposition du groupe démocrate-chrétien et quelques abstentions).

*(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly.)*

## 7. Pétitions.

Néant.

## 8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 9. Interpellations.

Néant.

## 10. Questions.

a) *écrites:*

**Le président.** Nous avons reçu une question écrite, QE-97, de *M. Roman Juon*: «A quand une piste cyclable sur le quai du Mont-Blanc?»

Et, puisque M. Muller nous a fait l'honneur d'assister à toute notre séance, j'ouvre les questions orales adressées à M. Muller. Monsieur Marquet.

b) *orales:*

**M. Alain Marquet (Ve).** Ma question ne s'adresse pas à M. Muller, mais je pense que, au moment des questions, on peut poser une question à n'importe quel conseiller administratif. (*Acquiescement du président.*) Il y sera répondu un peu plus tard.

La mienne se rapporte à une lettre concernant l'Association du parc de l'Ancien-Palais que quelques conseillers municipaux ont reçue. Il semble qu'un certain nombre de grenouillages aient lieu autour du projet qui est actuellement mis en place. J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est, parce que les architectes semblent avoir passé outre aux décisions qui avaient été prises d'entente entre les membres de l'association et les architectes, concernant les accommodements à créer. J'aurais aimé entendre la magistrate à ce sujet et je vous prie donc, Monsieur le président, de lui transmettre cette question.

**M. Guy Valance (AdG).** Depuis quatre ans, je pose des questions, mais les magistrats ne sont jamais là, sauf M. Muller, et, depuis quatre ans, M. Muller me répond fidèlement. Toutefois, mes questions ne s'adressent jamais à M. Muller. Excusez-moi, Monsieur Muller, vous transmettez, j'en suis sûr.

Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Burnand, elle concerne les travaux qui ont été juste commencés pendant quelques heures, il y a environ un mois, à la place de la Navigation, et qui ont été subitement interrompus. Depuis, il n'y a absolument

plus rien qui s'y passe. J'aimerais donc savoir, puisque j'ai eu certaines informations faisant allusion à des blocages de dernière minute, si ces travaux à la place de la Navigation vont être menés à bien ou si M<sup>me</sup> Burnand attend de quitter son département pour se débarrasser du bébé. Merci, Monsieur Muller.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Je n'ai pas connaissance de ces travaux, je ne ferai alors que transmettre votre question à M<sup>me</sup> Burnand. Etant donné que je suis son suppléant, je lui transmettrai cela dès demain.

**Le président.** Si le Conseil administratif n'a pas de réponse à formuler à des questions ou à des interpellations, je lève la séance et je vous donne rendez-vous au lundi 17 mai, à 17 h.

Séance levée à 22 h 35.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	4238
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	4238
3. Motion de M <sup>me</sup> Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie» (M-381). Suite du tour de préconsultation .....	4238
4. Motion de M <sup>me</sup> Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Pierre Rumo: «Plan localisé de quartier situé à l'avenue de la Paix: respect des décisions du Conseil municipal» (M-382) .....	4249
5. Projet d'arrêté de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance: «Rétablissement du calendrier républicain» (PA-447) .....	4258
6. Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Pour un soutien concret au logement coopératif» (PA-448).....	4270
7. Pétitions .....	4277
8. Propositions des conseillers municipaux .....	4277
9. Interpellations .....	4278
10. Questions .....	4278

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*